



Ligue Lorraine des Sports de Contact

STAGE FORMATION BMF 3°

Mention "Sports de Contacts"

DATE : 27, 28, 29 Janvier 2012

Lieu : EPINAL

Les diplômes sont mis en place par la Fédération dans le cadre de l'article L.211-2 du code du sport relatif à la formation au sein des fédérations sportives agréées. Il est donc obligatoire de posséder un diplôme reconnu pour enseigner les activités relevant de la FFSCDA.

Le Brevet du Moniteur Fédéral 3° reconnaît la compétence d'un entraîneur connaissant les aspects pédagogiques, techniques des disciplines pugilistiques relevant de la FFSCDA à savoir :

- Le Muaythai
- Le Kick-Boxing
- Le Full-Contact/Boxe Américaine
- Le K1 Rules
- Le Chauss'Fight

Le (la) titulaire de ce diplôme peut encadrer toutes les disciplines indiquées ci-dessus.

Les titulaires des diplômes DESJEPS, DEJEPS, BPJEPS dans une des mentions (Muaythai, Full-Contact, Kick-Boxing) obtiennent de droit le BMF3 « Sports de Contacts ».

Condition de participation :

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre licencié à la FFSCDA
- Etre titulaire du BMF2

Condition d'inscription :

**Droit d'inscription :
150 euros**

Date limite d'inscription :

13 Janvier 2012

DOSSIER D'INSCRIPTION (avec règlement à l'ordre de la Ligue Lorraine) à renvoyer à :

**Ligue Lorraine des Sports de Contact & DA
Responsable Formation : Jean- Marie CHRETIEN
13, Rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE
TEL : 06 89 89 33 63 mail : jmchretien54@orange.fr**

Ligue des Sports de Contacts et Disciplines Associées

CONVENTION DE STAGE (fiche d'inscription)

Entre la **Ligue Lorraine des Sports de Contacts et Disciplines Associées**

Et

Madame, Mademoiselle, Monsieur	
Votre nom de naissance	
Vos prénoms	
Votre date de naissance	
Votre nationalité	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Tel domicile :	Tel portable :
Fax :	
Email :	
Ligue :	
Nom du club :	N° Affiliation :
N° de licence :	
N° de BMF2 délivré par la FFSCDA :	

Votre formation

La formation est assurée par les membres de la DTN ou du département formation habilités par celles-ci.

Diplôme souhaité	Lieu
BMF 3°	EPINAL

Votre règlement

Droit d'inscription
N° de chèque
150 € euros à l'ordre de la Ligue Lorraine des Sports de Contact

Ligue des Sports de Contacts et Disciplines Associées

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(A joindre à toute inscription des stages du Brevet du Moniteur Fédéral)

Je soussigné :

M'engage sur l'honneur à suivre la formation complète du Brevet Moniteur Fédéral 3°.

L'attribution du diplôme sera définitive quand toutes les unités de formations seront validées.

J'autorise la ligue..... des Sports de Contacts à utiliser mon image, prise lors de cette formation, pour toutes communications liées à la promotion du sport et au développement fédéral

Fait àleSignature du stagiaire

Signature du Président de la structure

Cachet de la structure



Seules les inscriptions accompagnées des règlements seront prises en compte

Ligue des Sports de Contacts et Disciplines Associées

REGLEMENTATION SUR LES STAGES FEDERAUX

- 1) Les stages sont dirigés par les cadres d'Etat ou fédéraux titulaires du DEJEPS et/ou BPJEPS activités pugilistiques « mention Muay Thaï et/ou Kick-Boxing et/ou Full Contact ».
- 2) Les stages s'adressent aux pratiquants, compétiteurs, enseignants et dirigeants **licenciés à la FFSCDA**.
- 3) Les informations concernant les stages sont adressés à toutes les ligues. Les correspondants se doivent de les diffuser très largement afin que tous les pratiquants des clubs soient informés.
- 4) La licence et le passeport sportif à jour devront être **OBLIGATOIREMENT** présentés lors de l'ouverture du stage.
- 5) Les stagiaires devront impérativement se présenter aux stages, entraînements et examens techniques avec leur tenue de Kick-Boxing, Muay Thaï ou Full Contact.
- 6) Toute personne qui perturbera le bon fonctionnement du stage pourra être exclue sur décision du directeur de stage, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.
- 7) Toute dégradation du matériel sera à la charge des responsables de ces faits.
- 8) La fédération se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre des participants est insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires inscrits se verront rembourser la totalité de leurs frais d'inscription.
- 9) Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de chacun des stages à la demande des stagiaires.

REGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 1) Respecter les conditions particulières de participation existant pour chaque stage (ceintures, diplômes minimum)
- 2) Utiliser une fiche d'inscription par stage et par personne
- 3) **Les dates limites d'inscription doivent être impérativement respectées.**
- 4) **Aucune demande d'inscription effectuée par téléphone ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.**
- 5) Toute résiliation doit être faite par courrier. Dans tous les cas, les frais de constitutions de dossier correspondant aux droits d'inscription seront retenus pour tout désistement à moins de 15 jours du 1^{er} jour de stage.
- 6) Pour le chèque concernant les frais d'inscription, il ne sera encaissé qu'au premier jour de stage
- 7) **Il est obligatoire de joindre le diplôme (BMF 2° minimum) au moment de l'inscription. Dans le cas contraire l'inscription ne sera pas prise en compte.**
- 8) Pour toutes les arrivées anticipées et les départs retardés, le stagiaire prend directement contact avec l'établissement d'hébergement (réservations et règlements)